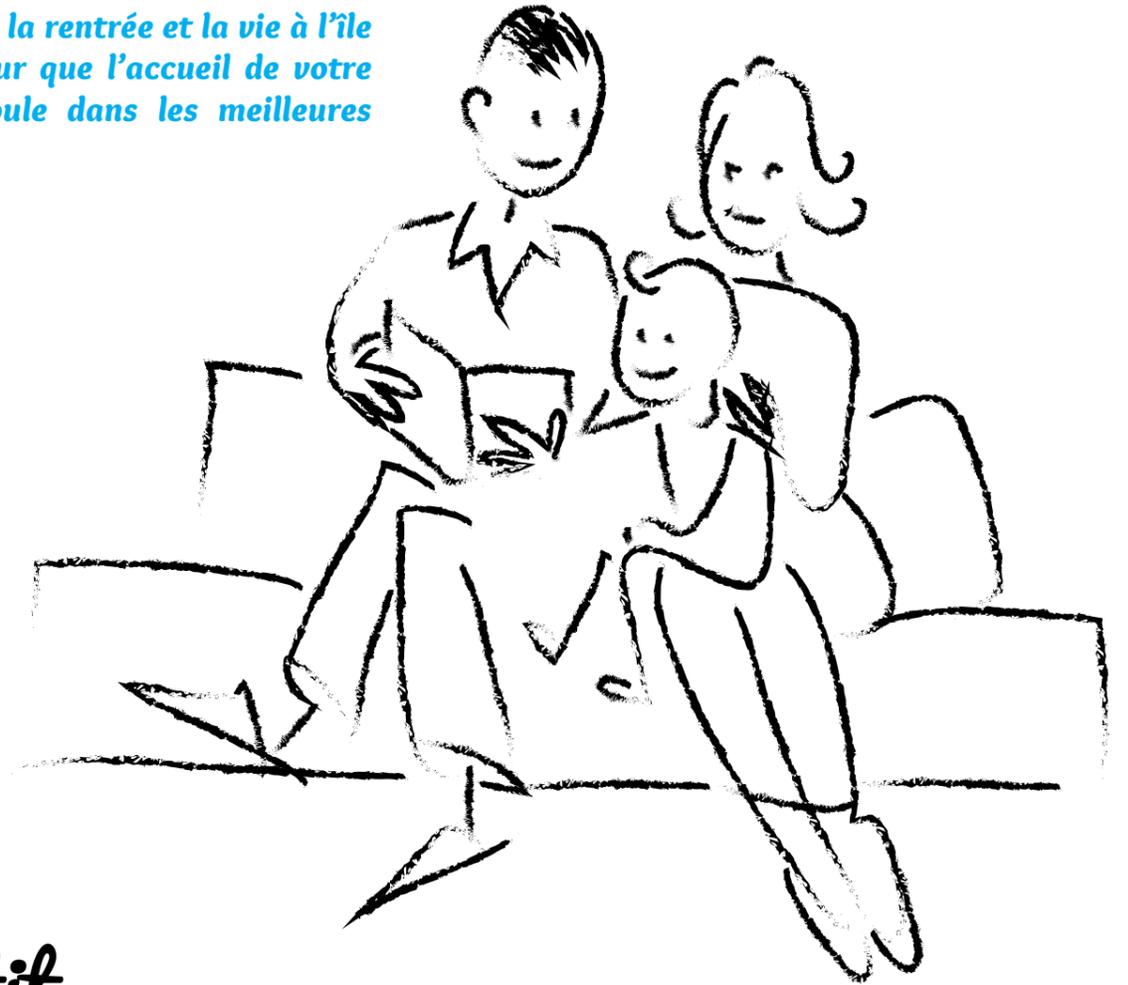


Bienvenue à l'île aux trésors !

Tout savoir sur la rentrée et la vie à l'île aux Trésors pour que l'accueil de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions.



Petit règlement intérieur

CONDITIONS D'ADMISSION

L'île aux trésors est un jardin d'enfants qui accueille les enfants de 18 mois à 4 ans dans la limite des places disponibles.

Pour plus de transparence, nous vous communiquons les critères qui sont appliqués pour les admissions définitives :

- La fratrie d'enfants **actuellement** scolarisés à l'île aux trésors
- La fratrie d'enfants **anciennement** scolarisés à l'île aux trésors.
- La position sur liste d'attente par ordre d'arrivée.

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Dossier d'inscription à compléter et à signer
- 7 photos (à renouveler à chaque réinscription)
- Un extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille (page de l'enfant)
- Certificat médical attestant que l'enfant est « apte à fréquenter l'école maternelle » et qu'il est à jour pour ses vaccinations. (à renouveler à chaque réinscription)
- En cas de séparation ou de divorce, la copie de l'extrait de jugement de la garde de l'enfant à l'un des parents
- S'il y a lieu, photocopie de la carte d'identité du tuteur de l'enfant

Il est entendu que tous les documents fournis sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être communiqués sans le consentement des parents.

PÉRIODE D'ADAPTATION

Pour le bien-être de l'enfant, nous souhaitons établir une véritable relation de confiance et de partenariat avec les parents.

La première rentrée est un moment très important dans la vie de votre enfant et de la votre. C'est pourquoi, nous y consacrons un minimum de 15 jours pour l'aider à s'adapter en votre présence. Nous vous avons préparé un guide détaillé de la rentrée pour vous faciliter cette transition.

Un courrier vous sera également adressé avant la rentrée, qui précisera la date de la réunion d'informations, le jour et l'horaire d'accueil de votre enfant.

Outre la période d'adaptation, les parents seront régulièrement impliqués dans la vie de l'école

LES RÈGLES DE COMPORTEMENT DU PERSONNEL

Notre équipe est régulièrement formée aux techniques de communication bienveillante s'inscrivant ainsi dans une démarche respectueuse de l'enfant. Une charte du respect de l'enfant, rédigée par l'ensemble de l'équipe et qui s'engage à la respecter, est affichée au sein de l'école.

FONCTIONNEMENT

Rythmes scolaires

Pour respecter au mieux le rythme des plus jeunes enfants (**les 18 mois à 2 ans**) l'accueil se fera en demi-journée seulement en fonction de l'heure de sa sieste.

Pour les plus de 2 ans, ils seront accueillis en fonction de leur rythme de sommeil et leur capacité à fréquenter l'établissement en journée ou en matinée. A noter qu'une période d'essai sera nécessaire dans ce cas.

Pour les plus grands, (les 4 à 5 ans), l'enfant fréquentera notre établissement en journée complète.

1 L'école ne peut s'engager à répondre positivement à toutes les demandes d'accueil en journée. Les places sont attribuées en fonction des possibilités d'accueil et de l'ordre d'arrivée des demandes. La demande devra se faire à la rentrée, en septembre, auprès de la direction.



	Horaires de fonctionnement de la classe :	Horaires d'ouverture et de fermeture :
Matinée	8 h 15 à 12 h 00	07h45 à 09h30 11H30 à 12H30
Après-midi	14 h 00 à 17 h 00	13H45 à 14H30 16H30 à 17H30



Horaires d'ouverture

Le Jardin d'enfant est ouvert du lundi au vendredi, excepté le mercredi après-midi.

Permanences

Pour accommoder au mieux les parents, nous tenons à votre disposition une permanence de 12h00 à 12h30 et de 17h00 à 17h30.

Au-delà de ces horaires, la permanence est payante.

Cantine

Hormis les enfants de la section des 18 mois/2 ans, les repas de midi peuvent être pris à l'école suivant deux formules : La garde-repas ou la restauration collective.

• Pour la formule garde-repas, les parents doivent fournir le repas dans une boîte alimentaire hermétique marquée au nom de l'enfant. Les repas seront mis au frais immédiatement et réchauffés s'il y a lieu au four à micro-onde.



• Pour la formule restauration collective, les menus sont remis aux parents mensuellement et sont également affichés au bureau et dans les classes.

Pour plus de précisions, le document « le déjeuner à l'île aux trésors » est à votre disposition au bureau d'accueil.

Goûters :

Les goûters peuvent être collectifs ou individuels. Dans le cas de goûters collectifs, la responsable de classe proposera aux parents de fournir les produits composant le menu de la semaine suivant un calendrier préalablement établi. Les parents sont tenus de prévenir l'équipe en cas d'allergie alimentaire.

Absences

Lorsque votre enfant s'absente, il est important pour nous d'avoir de ses nouvelles et de connaître la raison de son absence. Merci de prévenir la direction dès que possible. Lorsque votre enfant s'absente plus de 5 jours consécutifs, nous vous demanderons de présenter un certificat de guérison (voir volet hygiène et santé).

SORTIES SCOLAIRES

Nous organisons régulièrement des sorties pédagogiques ou culturelles.

Nous veillons particulièrement à ce que toutes les mesures de sécurité (transport, taux d'encadrement...) soient mises en œuvre. A chaque sortie, un courrier vous sera adressé pour vous informer et obtenir votre autorisation.

SÉCURITÉ

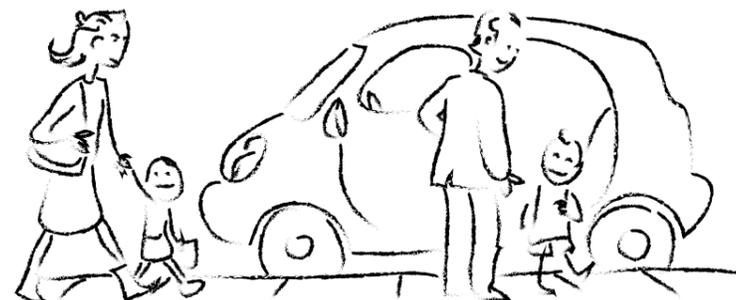
Au moment de l'accueil et à la sortie:

Le moment où vous déposez votre enfant est un moment de transition important, nous vous demandons de bien vouloir l'accompagner jusqu'à sa classe. De la même façon, les enfants doivent être récupérés dans leur classe.

Pour plus de sécurité, nous vous demandons également de bien vouloir clairement identifier les personnes autorisées à récupérer l'enfant. Pour éviter toute incompréhension, ou malentendu, ces personnes devront présenter leur pièce d'identité à la direction.

L'institution de l'école décline toute responsabilité en cas de problème survenu en dehors des temps de prise en charge par l'équipe. Si vous souhaitez laisser votre enfant jouer dans la cour après l'avoir récupéré, nous vous demandons donc de le surveiller attentivement et de respecter le règlement de la cour pour éviter tout incident. L'école ferme ses portes à 17h30.

La sécurité de vos enfants est notre première préoccupation. Il est donc formellement interdit aux enfants et aux parents d'introduire dans les locaux tout objet susceptible de provoquer des accidents.



Sécurité routière :

Notre établissement est fortement engagé dans une démarche qualité citoyenne. Nous apprenons aux enfants à respecter leur environnement, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Nous vous prions donc de bien vouloir respecter les lois de sécurité routière autour de l'établissement : stationnement encombrant la circulation, vitesse, marche arrière inutile, ouverture de la portière



donnant sur la chaussée.... Merci de respecter et de faire respecter ces lois élémentaires dans l'intérêt de tous.

Vie pratique :

Pour aider à l'acquisition de l'autonomie, nous recommandons aux parents de vêtir les enfants d'une manière confortable et pratique, avec des pantalons de type jogging et des chaussures à scratchs.

A éviter également : les ceintures, bretelles, bodies... vêtements trop serrés empêchant l'enfant d'être à l'aise dans ses mouvements.

Il est demandé aussi aux parents d'écrire le nom de leurs enfants sur les objets, vêtements, sacs...

HYGIÈNE & SANTÉ

Les enfants accueillis au jardin d'enfants doivent être en bonne santé. **Tout enfant fiévreux, nauséux ou présentant tout autre signe indiquant les prémices d'une maladie**, doit être gardé à la maison.

La vie en collectivité d'enfants, nécessite une grande vigilance et un comportement responsable afin de protéger l'ensemble des enfants.

En cas de maladie infantile contagieuse (Varicelle, rougeole, rubéole, roséole, scarlatine ou de rhino-pharyngite, conjonctivite, gastro-entérites...) les familles devront nous informer le plus rapidement possible. A ce titre, un certificat médical permettant de reprendre l'école sans risque de contamination des autres enfants sera demandé.

Tout au long de l'année, il est recommandé aux familles d'être attentives à la recrudescence des poux et d'agir vite et efficacement. L'école doit être prévenue afin de pouvoir avertir les autres familles. Par ailleurs, les ongles doivent être coupés régulièrement.

Le personnel de l'école n'est pas habilité à soigner les enfants hormis les « petits soins ».



En cas de fièvre ou autre état de fatigue, il vous sera demandé de venir chercher votre enfant malade le plus rapidement possible pour consulter votre médecin.

En cas de long traitement en cours, l'administration de médicaments ne pourra se faire **qu'après autorisation écrite et signée** au bureau d'accueil, accompagnée d'une ordonnance. Les médicaments sont à remettre

Liste d'objets interdits dans les locaux de l'école :

- ✓ Objets de valeurs (bijoux, vêtements de luxe, sommes d'argent, ...)
- ✓ Friandises (chewing-gum, bonbons, sucettes, ...)
- ✓ Objets tranchants, pointus, ... (couteaux, allumettes, briquets, pétards, parapluie ...)
- ✓ Billes ou objets sphériques (tels que les contenants des œufs "Kinder" en plastique pouvant provoquer un étouffement, ...)
- ✓ Echarpes, chaînes ou colliers autour du cou.
- ✓ Les lacets et les cordons de serrage des anoraks ou parkas doivent être raccourcis au maximum afin d'écartier tout danger.

impérativement au bureau d'accueil et ne doivent être en aucun cas transportés dans le sac de l'enfant.(voir volet sécurité)

En cas d'urgence (maladie, accident, blessure...), et après en avoir informé la famille, les responsables de l'école le conduiront à la clinique la plus proche (Clinique ATFAL), sauf avis contraire.

Attention : veillez à ce que vos coordonnées téléphoniques soient mises à jour si besoin.

Si pour des raisons majeures, ou si nous n'avons pas pu joindre les parents, il sera conduit à la clinique ATFAL (50, Bd Abderrahim Bouabid - Oasis - Casablanca. Tél. : 0522 23 18 18).

TARIFS-PAIEMENT

Une note d'information détaillée sur laquelle figurent les tarifs et le calendrier de recouvrement, est remise au moment de l'inscription. Le règlement est à effectuer à la direction par chèque ou espèces avant la date limite de versement. **Tout mois commencé est dû.**

Pour toute demande de remboursement, voir nos conditions figurant au verso de la note décrite ci-dessus.

En cas de non-paiement à la date limite, et après émission d'un rappel, la direction se réserve le droit de recourir à toute mesure qu'elle jugera nécessaire pour recouvrer la somme due.

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de nos activités pédagogiques, l'école est amenée à prendre des photos et des vidéos de votre enfant et nous nous engageons à ne pas les diffuser sur internet ou sur les réseaux sociaux (sauf autorisation spéciale de votre part).

De la même manière, les parents s'engagent à ne pas diffuser les images fournies par l'école sur internet ou sur les réseaux sociaux (sauf autorisation spéciale de l'établissement).

RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

Notre institution est assurée auprès de SECURITAS, courtier auprès des compagnies d'assurance. Les enfants sont assurés par une responsabilité civile des établissements d'enseignements scolaires.

Adresse de notre courtier :

366, 370 Bd. Mohamed V Casablanca, 20300

Tel : 0522 303 040 / 0522 303 098 / 0522 307 426

Le présent règlement est applicable à compter de la date de rentrée de l'enfant.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de la confiance que vous nous accordez en nous confiant votre enfant.



59, rue de Franceville – Oasis – Casablanca .

Tél : 0522 252 378 / 0661 586 762

site : www.ileauxtresors.org

email : direction@ileauxtresors.org